

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 février 2024

-
1. Approbation du PV du dernier conseil municipal en date du 16 janvier 2024
 2. Désignation d'un secrétaire de séance
 3. Renouvellement de la convention avec La Poste
 4. Prévoyance CDG38
 5. Projet gymnase
 6. Point sur les manœuvres des sapeur-pompiers du 6 avril
 7. Questions diverses
-

Date de convocation : 09/02/2024

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 15 ; votants : 15

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Chabons

Membres présents : BARANI Marie-Pierre, CHARLETY Philippe, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PERON Catherine, RIVIERE Denis, PELLERIN Annick, DURAND Lionel, BURTIN Nicole, COMBET Stéphane, GAILLARD Claude, LEDEUIL Estelle, GUILLERMIN Romuald, MEYER Sylvie, MARTIN David, MEUNIER-BLANCHON Emma.

Membres absents : BRECHET Alexandre PELLERIN ; VIAL Ludivine ; GAILLARD Claude ; LACROIX Franck.

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 16 janvier

Le PV est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

2. Désignation du secrétaire de séance

Catherine Péron est désignée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

3. Renouvellement de la convention avec La Poste

Madame le Maire rappelle l'historique de l'Agence Postale Communale. La Mairie et La Poste ont établi une convention pour la gestion de l'Agence Postale Communale dont la dernière mouture arrivait à échéance en octobre 2023, renouvelable tacitement. La Poste a établi un nouveau modèle de convention avec les collectivités nécessitant notamment d'ouvrir 12h minimum par semaine, et proposant une durée de convention plus souple (entre 1 et 9 ans et n'est plus tacitement renouvelable).

Il s'agit d'une Convention de Partenariat pour la gestion d'un « point de contact La Poste Agence Communale ».

Pour rappel, La Poste verse une indemnité de 1140 € par mois à la Commune sous la forme d'une indemnité forfaitaire.

Il convient que le Conseil Municipal délibère pour accepter le renouvellement de la convention de partenariat La Poste Agence Communale à la date du 20 février 2024 et donne au Maire tout pouvoir pour signer cette convention et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité.

4. Prévoyance CDG38

Madame le Maire informe le Conseil que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1^{er} janvier 2025 avec les précisions ci-après :

- Le montant minimal de cette participation s'élève aujourd'hui à 7€ brut mensuel
- Ce montant serait porté à 17,50€ soit 50% du montant de référence fixé à 35€
- Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité,
- La souscription de cette garantie par l'agent va devenir obligatoire.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités (exclusives l'une de l'autre) pour le versement de cette participation financière de l'employeur :

- Via un contrat de mutuelle labellisé dont le choix est librement fait par l'agent concerné (mais ce qui contraint le service des ressources humaines à gérer plusieurs « tiers »)
- Via une convention de participation signée entre l'employeur et une mutuelle (et donc une seule).

Si le choix de l'employeur se porte sur la convention de participation, celle-ci peut intervenir selon deux modalités distinctes :

- Après une procédure de mise en concurrence réalisée par la collectivité,
- En adhérant à une convention de participation proposée par leur Centre de Gestion, après mise en concurrence assurée par ses soins.

Pour rappel, la Commune a mis en place cette convention de participation à la prévoyance avec le CDG38 en février 2023. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Aux termes de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Ainsi le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une nouvelle convention de participation dans le domaine de la prévoyance. A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat.

Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de Gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance dans le courant du deuxième semestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

A l'issue de cette consultation, les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat, ils seront invités à les présenter à leur organe délibérant.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour décider :

- **De se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code Général de la Fonction Publique ;**

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 20 février 2024

- **De donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion.**
- **D'accepter la participation minimale prévue réglementairement.**

Adopté à l'unanimité.

5. Projet gymnase

L'adjoint en charge des projets structurants rapporte au Conseil les résultats de la dernière réunion de la Commission « Projets Structurants » à propos de l'extension du gymnase.

Suite aux présentations qui avaient déjà été faites lors du conseil, le projet a été revu dans sa globalité et un nouveau chiffrage a été effectué. Le total des travaux prévus représente plus de 5 millions d'euros TTC (5,280 M€). Etant donné que la banque peut prêter jusqu'à 2,7 millions d'euros et que l'autofinancement maximum de la Commune pourrait être de 1 million d'euros, malgré des subventions (estimées à maximum 500 000€), le projet ne paraît pas réalisable financièrement en l'état. Cependant, même avec une enveloppe de 5 millions, les attentes principales des associations n'étaient pas entièrement satisfaites.

Notons par ailleurs qu'emprunter 2,6 millions d'euros sur 30 ans c'est obérer la situation financière de la Commune sur au moins 15 ans, ce qui signifie qu'aucun investissement autre ne sera réalisable par les futures municipalités (décret tertiaire de l'école chiffré à plus de 900 000 € TTC). Noter aussi que le décret tertiaire nécessitera de réaliser des travaux à l'école publique (chiffrage estimé à environ 1 million d'euros).

Cela implique qu'en revoyant le budget à la baisse, le projet ne répondrait que très partiellement aux demandes et ne présente donc que peu d'intérêt.

La Commission a retenu quatre propositions :

1. On ne fait rien
2. On fait la rénovation énergétique sur l'existant en suivant le décret tertiaire pour 800 000 €
3. On fait la rénovation énergétique avec une phase de travaux dans l'urgence (réhabilitation des vestiaires de football pour mise au norme demandée par le district) + création de 4 vestiaires 800 000 + 1,5 millions € (emprunt nécessaire)
4. On fait le club house pour le football en extérieur (bâtiment distinct) : 840 000 €

Il est demandé au Conseil d'en discuter et de voter pour décider quelle option est retenue.

Marie-Pierre Barani explique qu'après de nouvelles simulations, il semble qu'un emprunt de 2,7 millions soit possible sans totalement obérer la situation financière pour les municipalités à venir.

Chaque élu donne son avis sur la question.

Après débat, il est décidé que si un projet global (de réhabilitation énergétique du gymnase + augmentation des surfaces pour répondre aux demandes des associations) est possible à réaliser pour une somme maximale de 4 millions d'euros TTC, il faut partir sur cette option. A la majorité des voix il est décidé de réaliser une étude de faisabilité pour le projet dans sa globalité. Si le projet est jugé faisable, une maîtrise d'œuvre sera engagée.

Adopté à l'unanimité.

6. Point sur les manœuvres des sapeur-pompiers du 6 avril

Le samedi 6 avril, les sapeurs-pompiers organisent une manœuvre en coopération avec la préfecture. La circulation sera interdite à la circulation sur le chemin de la Blache de 9h à la fin de journée. Plus d'informations seront données lors de la réunion Affaires Générales du 15 mars.

7. Questions diverses

Marie-Pierre BARANI :

- **Vidéoprotection** : visite de l'installation de la Commune d'Izeaux. Un ASVP (ancien gendarme) gère l'installation. 33 caméras installées. La commission qui travaille sur le sujet se réunira le jeudi 29 février. 3 fournisseurs semblent intéressants.
- **Budget** : premier travail préparatoire en cours. La Commission finances se réunit le 29 février.
- **Distributeur de pizza** : est venu se présenter en Mairie. Conseil pas favorable au projet car il y a déjà un camion pizza.
- **Ombre'Isère** : un groupe de 3 personnes a rencontré Marie-Pierre Barani pour lui expliquer son souhait de créer un club de pétanque et d'avoir une ombrière pour pouvoir jouer été comme hiver (sorte d'abri avec un toit recouvert de panneaux photovoltaïques).

Philippe Charléty :

- Projet de mise en place de panneaux photovoltaïques près de la STEP
- **CCBE** : situation financière plutôt bonne, mise en place d'un plan d'investissement qui semble positif.

Annick Pellerin :

- 2 groupes ont été retenus pour la fête de la musique
- Les lutrins avancent

Nicole Burtin :

- Une fête du jeu sera organisée par la bibliothèque cet été le 5 juillet.

David Martin :

- **Rézo Pouce** : installation des panneaux à venir dans Châbons. Le hameau du Lac sera un hameau test.

Sylvie Meyer :

- **Initiatives pour demain** : sont OK pour atelier Réparons-y ensemble à Châbons le samedi 25 mai matin dans la salle du conseil
- 5 avril : soirée spectacle mentaliste à Colombe -Centre socioculturel Lucie Aubrac

Pierre Bozon :

- **Eglise** : les travaux avancent plus vite que prévu sur la partie en cours. Echafaudages démontés. Des reprises du badigeon sont prévues là où il a blanchi.

Denis Rivière :

- Les chemins ruraux sont en cours d'égagement.